



MAIRIE de  
GENOUILLE  
86250

05.49.87.10.71

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Six Avril à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

**Présents** : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, GAUDIN Loïc, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra, VALETTE Jean-Guy

**Absents excusés** : Christophe LUQUIAU, Patrice GIRAUD, Christelle DELAGE, Julien CLEMENT, Patrice TEXERAUD.

Secrétaire de séance : Sandra NIQUET.

Assistait également : Marylore SÉCHET, secrétaire de Mairie

### Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votants : 8

### Date de la Convocation :

28 Mars 2023

Date affichage de la  
convocation

28 Mars 2023

### OBJET

Délibération n° 20/2023  
Développement éolien  
Parc des Brandières  
Valeco

\*\*

En février 2020, Elisabeth Borne, ministre de la transition écologique à l'époque, dénonçait le développement anarchique des éoliennes en pointant ces parcs éoliens en « covisibilité avec des monuments historiques » et des « situations d'encerclement » de bourgs. Des propos tenus devant la commission des affaires économiques du Sénat. Il avait été pourtant annoncé un travail autour de ce développement, afin de tenir compte de l'acceptabilité avec une meilleure intégration paysagère et surtout une meilleure répartition des parcs sur le territoire national.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous en sommes loin. Il suffit de regarder autour de nous. Notre paysage se transforme. Il continue d'être malmené. Il continue d'être maltraité. L'inacceptable est bien à nos portes.

Dans le département de la Vienne, nous avons comptabilisé 487 éoliennes (construites ou en cours d'instruction), en rassemblant les données recueillies sur un document édité par la préfecture du département. Sur ce volume important de 487, pas moins de 152 éoliennes se trouvent sur le seul territoire de la Communauté de communes du civraisien en Poitou, soit plus de 31 % du parc départemental. Rajoutons celles qui sont implantées ou qui vont l'être dans le Nord Charente et qui impactent notre paysage. En clair, autour de la seule commune de Genouillé et ses communes limitrophes, nous compterons 52 éoliennes. Trop c'est trop !!!

Alors, lorsqu'un projet porté par VALECO, se dessine sur la commune de Lizant, sur le lieu-dit des Terrages à proximité du bois des Brandières, c'est-à-dire en limite du territoire de Genouillé, **le Conseil Municipal ne peut s'empêcher de manifester son opposition sur l'implantation de deux nouvelles éoliennes.** Le projet porte sur deux éoliennes de 200 mètres de hauteur avec des pales de 150 mètres. Il n'est pas possible qu'un tel projet trouve place au regard de la densité d'éoliennes actuelles et à venir.

Le conseil municipal de Genouillé demande aux services de l'Etat de reconsidérer ce projet en l'annulant au regard des considérations environnementales évidentes et d'une nécessaire équité territoriale. N'oublions pas que s'ajoutent à ces nuisances irréversibles, une ~~dégradation évidente de nos voiries, de nos cheminements~~ durant les phases travaux et entretien des ouvrages.

Le conseil municipal de Genouillé demande au conseil municipal de Lizant de s'associer à la démarche en l'invitant à s'opposer fermement au projet éolien des Brandières.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 17 Avril 2023

Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20230406-D20\_2023-DE  
Reçu le 17/04/2023

